

DECRET N° 2009-047 DU 02 MARS 2009

Portant nomination de Monsieur Salifou MAMAN en qualité de Directeur des Ressources Financières et du Matériel du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** décret n° 2008- 317 du 19 mai 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Sur** proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 février 2009 ;

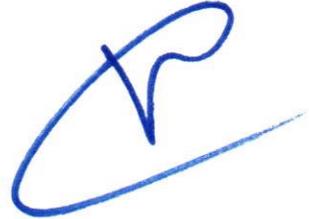
DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Salifou MAMAN est nommé Directeur des Ressources Financières et du Matériel du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 mars 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministère de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues Nationales,



Galiou SOGLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MCPALN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES
28 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-
CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1 JO1.